

FORMULAIRE D'AUTORISATION UTILISATION LOGO COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX

Nom de la structure :

Type de structure (Entreprise / Collectivité / Association / Autre - précisez) :

Adresse :

Code postal : ____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Organisation :

Nom et Prénom du/de la dirigeant·e :

Nom et Prénom de l'interlocuteur chargé de la mise en œuvre et du suivi (si différent du dirigeant) :

Accepte d'utiliser le logotype de la Coopérative Tiers-Lieux dans les conditions et selon les modalités figurant dans la « charte d'utilisation du logotype », ci-jointe en annexe.

Souhaite utiliser le logotype :

- ☐ Sur un flyer / une affiche
- ☐ Sur un dépliant
- ☐ Sur une publicité
- ☐ Sur ma carte de visite
- ☐ Sur mon site Internet
- ☐ Autre (précisez) : _____

Fait à : _____

Signature structure :

Le : ____ / ____ / ____

Fichier à renvoyer :

- par mail à contact@tierslieux.net

- par courrier à la Coopérative Tiers-Lieux - 5, rue des Campanules - 33170 GRADIGNAN.

Charte d'utilisation du logotype

La présente charte a pour but de formaliser les règles d'utilisation du logotype de la Coopérative Tiers-Lieux.

1 - CARACTÉRISTIQUES DU LOGOTYPE

Le logotype « Coopérative Tiers-Lieux » est la propriété de la SCIC SA à Directoire et Conseil de surveillance la « Coopérative Tiers-Lieux ».

Ce logotype a été conçu pour identifier la coopérative et également valoriser les tiers-lieux du réseau de Nouvelle-Aquitaine en améliorant leur identification grâce aux signes distinctifs qui le composent : dessin et typographie.

2 - UTILISATEURS DU LOGOTYPE

Toute personne physique ou morale dont le domicile ou son siège social se trouve en Nouvelle-Aquitaine et, dont l'activité concernée est référencée sur la "Cartographie de la Coopérative Tiers-Lieux" >> <https://ctl.gogocarto.fr/> et/ou toute personne physique ou morale étant liée par un contrat avec la Coopérative Tiers-Lieux et/ou toute personne physique ou morale étant sociétaire de la Coopérative Tiers-Lieux :

- fait une demande auprès de la Coopérative Tiers-Lieux en retournant, dûment complété, le formulaire d'autorisation d'utilisation du logotype, ci-joint.
- prend l'engagement, envers la Coopérative Tiers-Lieux, de respecter la présente charte d'utilisation du logotype, après réception et signature du formulaire d'autorisation d'utilisation du logotype.
- prend l'engagement de respecter intégralement le dessin et les couleurs du logo ainsi que les proportions du dessin.

3 - GRATUITÉ DE L'UTILISATION DU LOGOTYPE

L'autorisation d'utilisation du logo est accordée gratuitement.

4 - MODALITÉS D'UTILISATION

Ce qui est autorisé :

Le logotype peut être reproduit ou représenté sur tout support et notamment le support papier et sur tout support numérique, sauf produits à caractère commercial*.

* Exceptions possibles, sous réserve d'autorisation écrite par la Coopérative Tiers-Lieux.

Ce qui n'est pas autorisé :

La reproduction partielle est interdite. Le logotype ne peut être reproduit, associé ou représenté avec aucun autre dessin ou logo qui viendrait perturber la lecture de l'identité graphique.

5 – INCESSIBILITÉ

La présente autorisation est accordée à titre strictement personnel. Elle ne peut être cédée à un tiers, de manière directe ou indirecte, sans l'autorisation expresse de la Coopérative Tiers-Lieux.

6 - PRISE D'EFFET DE L'AUTORISATION ET RETRAIT

L'autorisation d'utilisation prend effet à compter de la date d'acceptation par la Coopérative Tiers-Lieux.

Celle-ci se concrétise par la notification du « Bon pour accord » sur le formulaire d'autorisation d'utilisation du logotype.

Elle peut être retirée à tout moment par la Coopérative Tiers-Lieux pour un motif d'intérêt général ou pour les nécessités de ses activités, sous réserve d'en informer l'utilisateur par écrit.

Le non-respect par l'utilisateur des termes de la charte d'utilisation du logotype est un motif de retrait immédiat de l'autorisation accordée par la Coopérative Tiers-Lieux.

L'utilisateur peut également décider, à tout moment, de cesser d'utiliser le logotype : il en informera alors sans délai la Coopérative Tiers-Lieux.